Envoyé en préfecture le 18/12/2023
Reçu en préfecture le 18/12/2023
Publié le 18/12/2023
ID : 085-258502962-20231212-D203D_COS121223-DE

D203D-COS121223

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-trois le douze décembre à neuf heures, le Comité syndical du Syndicat mixte départemental d'études et de traitement des déchets ménagers et assimilés de la Vendée, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la Présidence de Monsieur Damien GRASSET.

Présents : Miguel CHARRIER, Thierry RICHARDEAU, François PETIT, Xavier BERNARD, Nicole BOULINEAU, Evelyne CHAUVEL, Frédéric FOUQUET, Lydie VRIGNAUD, Guy PLISSONNEAU, Alexandra GABORIAU, Thierry GANACHAUD, Manuel GUIBERT, Gisèle SEWERYN, Patrice PAGEAUD, Jean-François PEROCHEAU, Isabelle CADOU, Mauricette MAUREL, Loïc PERON, Philippe RUCHAUD, Noël VERDON, Sonia GINDREAU, Alain ROCHEREAU, Adeline AUBERGER, Lionel GAZEAU, Jean-Pierre MALLARD, Yannick SOULARD, Arnaud PRAILE, Claude DURAND, Damien GRASSET, Jean-Marie GRIMAUD, Thierry COUILLAUD, Stéphane BOUILLAUD, Jean-Jacques DURAND, Lionel PAGEAUD

Excusé représenté : Guy AIRIAU représenté par Philippe BRIAUD

Excusés ayant donné pouvoir : Jean-Michel ROUILLE ayant donné pouvoir à Miguel CHARRIER, Sabine ROIRAND ayant donné pouvoir à Guy PLISSONNEAU, Cécile DREURE ayant donné pouvoir à Gisèle SEWERYN Joël MONVOISIN, ayant donné pouvoir à Sonia GINDREAU, Anthony BONNET ayant donné pouvoir à Claude DURAND, Bernard LANDAIS ayant donné pouvoir à Thierry COUILLAUD

Excusés : Pierrick ADRIEN Jessica TESSIER, Joëlle CHAIGNEAU-GAUCH, Thomas GISBERT de CALLAC, Yoann GRALL, Pascal MORINEAU, Anne AUBIN-SICARD, David BELY, Alain BLANCHARD, Loïc CHUSSEAU, Christian GUENION, Jean-François FRUCHET, Xavier BILLAUD, Jérôme CARVALHO, Anne BOISTEAU-PAYREN, Véronique BESSE, Jean-Louis LAUNAY, Pierre CAREIL, Jacques GAUTIER, Pascal PAQUEREAU, Stéphane GUILLON

Date de convocation : 1er décembre 2023
Membres en exercice : 62
Présents : 35
Votants : 41

Actualisation de l'Autorisation de Programme et des Crédits de Paiement (AP/CP) N°16 – ISDND SAINT CHRISTOPHE DU LIGNERON

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment son article L 2311-3,

Vu l'instruction M57,

Vu la délibération n° D150-COS151220 du 15 décembre 2020 instaurant l'autorisation de programme pour l'aménagement des alvéoles CB9 à 10, ainsi que la réhabilitation des alvéoles CB5 à CB 8 de l'ISDND implantée sur la commune de Saint-Christophe-du-Ligneron,

Vu la délibération n° D113-COS060721 du 6 juillet 2021 modifiant l'autorisation de programme pour l'aménagement de l'ISD de Saint-Christophe-du-Ligneron,

Vu la délibération n° D150-COS261021 du 26 octobre 2021 modifiant l'autorisation de programme pour l'aménagement de l'ISD de Saint-Christophe-du-Ligneron,

Vu la délibération n° D203-COS141221 du 14 décembre 2021 modifiant l'autorisation de programme pour l'aménagement de l'ISD de Saint-Christophe-du-Ligneron,

Vu la délibération n° D049-COS220322 du 22 mars 2022 modifiant l'autorisation de programme pour l'aménagement de l'ISD de Saint-Christophe-du-Ligneron,

Vu la délibération n° D092-COS280622 du 28 juin 2022 modifiant l'autorisation de programme pour l'aménagement de l'ISD de Saint-Christophe-du-Ligneron,

Vu la délibération n° D178-COS131222 du 13 décembre 2022 modifiant l'autorisation de programme pour l'aménagement de l'ISD de Saint-Christophe-du-Ligneron,

Vu la délibération n° D047-COS280323 du 28 mars 2023 modifiant l'autorisation de programme pour l'aménagement de l'ISD de Saint-Christophe-du-Ligneron,

Vu la délibération n° D095-COS270623 du 27 juin 2023 modifiant l'autorisation de programme pour l'aménagement de l'ISD de Saint-Christophe-du-Ligneron,

Envoyé en préfecture le 18/12/2023
Reçu en préfecture le 18/12/2023
Publié le 18/12/2023
ID : 085-258502962-20231212-D203D_COS121223-DE

Considérant que l'autorisation de programme constitue une répartition prévisionnelle sur plusieurs exercices de crédits de paiement liés à une opération de travaux. Cette autorisation permet de mieux cerner les besoins de financement sur chaque exercice, et évite d'immobiliser inutilement, en restes à réaliser, des crédits sur les exercices concernés,

Considérant que le Plan régional de traitement des déchets ménagers et assimilés de la Vendée prévoit notamment la mise en place de plusieurs installations de stockage des déchets (ISDND) pour le traitement des déchets,

Considérant le caractère pluriannuel des travaux liés à l'activité d'enfouissement,

Considérant l'autorisation de programme n°16 portant sur l'aménagement des alvéoles CB9 à 10, ainsi que la réhabilitation des alvéoles CB5 à CB8 de l'ISDND implantée sur la commune de Saint-Christophe-du-Ligneron ;

Considérant que le programme d'ensemble d'aménagement des alvéoles a été modifié et que dans ce cadre la réalisation du casier CB9 est décalé et remplacée par les CB 12 et 14,

Considérant la nécessité de mettre à jour les montants d'AP/CP au vu de l'exécution budgétaire sur l'exercice 2022 et des prévisions pour les exercices 2023 et suivants compte tenu notamment de la mise à jour des évaluations de travaux et de l'anticipation de la réalisation de la digue autour des alvéoles CB 9 à CB14,

Dans ce contexte, Monsieur le Président propose de renommer et d'actualiser l'autorisation de programme n°16 de la façon suivante :

Objet : Aménagement des alvéoles CB10 CB12 et CB14 et réhabilitation des alvéoles CB5 CB6 CB7 et CB8

Modifications antérieures : + 1 458 240.00 €
Modification proposée : 0.00 €

	Initial	Actualisé
Montant AP	2 054 000,00 €	3 512 240,00 €

Crédits de paiements			% du programme
Consommés	*2020*	*11 239,99 €*	*0,32%*
Consommés	*2021*	*214 494,32 €*	*6,11%*
Consommés	*2022*	*241 911,36 €*	*6,89%*
Total Consommé		**467 645,67 €**	**13,31%**
Crédits inscrits 2023		**1 746 080,00 €**	**49,71%**
Crédits inscrits 2024		**928 030,00 €**	**26,42%**
Solde crédit 2025 et suivantes		**370 484,33 €**	**10,55%**
Total	**Programme**	**3 512 240,00 €**	**100,00%**

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le comité syndical :
- Approuve l'actualisation de l'autorisation de programme et la répartition des crédits de paiement proposées par le Président.

Fait et délibéré à La Roche-sur-Yon, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.
Pour extrait conforme,

Le Président,

Signé électroniquement par : Damien Grasset
Date de signature : 18/12/2023
Qualité : Président de Trivalis

Damien GRASSET

Le Secrétaire de séance

Signé électroniquement par : Guy Plissonneau
Date de signature : 18/12/2023
Qualité : 1er Vice-président de Trivalis

Guy PLISSONNEAU

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nantes, 6 Allée de l'Ile Gloriette, 44041 NANTES cedex 01, dans un délai de deux mois à partir de la date de la première mesure de publicité (affichage et/ou transmission au contrôle de légalité).